

# **COMMISSION PERMANENTE**

**REUNION DU 29 SEPTEMBRE 2021**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**APPIIGATIVU ZEFIR : MANTINIMENTU È USPITERA  
APPLICATIF ZEFIR : MAINTENANCE ET HÉBERGEMENT**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale  
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

## **RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

Dans le cadre de ses compétences en matière de formation professionnelle continue, la Collectivité de Corse se doit de suivre les parcours des personnes en formation et en recherche d'insertion.

En janvier 2019, la Collectivité de Corse a initié des travaux afin d'assurer l'interfaçage avec la plateforme AGORA, outil dédié au suivi des stagiaires.

Ce sont près de 140 données qui doivent remonter vers cette plateforme.

En 2020, la Direction de la formation tout au long de la vie s'est dotée de l'appliquatif ZEFIR « Zone d'Etude pour une gestion de la Formation professionnelle Informatisée dans les Régions ». Cet applicatif va permettre de saisir les données qui doivent remonter sur la plateforme AGORA.

Il est développé par la centrale d'achat EPSILON auquel la Collectivité de Corse est liée par une convention cadre et à laquelle nous y avons annexé le projet ZEFIR.

Le projet ZEFIR recouvre l'ensemble des actions, de la gouvernance et des développements réalisés par et pour les Collectivités et Régions membres d'EPSILON afin de gérer les actions de la formation professionnelle

Aujourd'hui les 6 régions (la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Région Centre-Val de Loire, la Région des Hauts-de-France, la Région Ile-de-France, la Région Nouvelle-Aquitaine, la Réunion) et la Collectivité de Corse souhaitent mettre en commun leurs efforts et ont demandé à EPSILON de poursuivre la Tierce Maintenance Applicative et de réaliser l'hébergement des composants de ZEFIR.

EPSILON continuera de servir de vecteur contractuel commun pour les 7 Régions qui se sont mutualisées sur la suite logicielle ZEFIR, et permettra d'assurer une meilleure continuité du projet en permettant le cas échéant d'intégrer de nouvelles Régions intéressées.

Pour mettre en place cette TMA mutualisée sur plusieurs Régions, EPSILON va lancer un nouvel accord-cadre (2021-2025) en continuité du précédent (2016-2020) pour maintenir les composants de ZEFIR en conditions opérationnelles et proposer des services d'hébergement.

L'annexe-projet qui vous est proposée s'inscrit dans la convention-cadre passée entre EPSILON et ses membres, et vise à définir le périmètre du projet, les conditions de participation et les engagements financiers.

Le coût global de ces prestations pour notre collectivité est de 252 000 € :

- prestations mutualisées d'assistance et de maintenance, prestations de transition, de lancement sont évaluées pour notre collectivité à 132 000 €,
- prestations mutualisées d'évolution des composants de ZEFIR, également réalisées dans le cadre de la convention-cadre, évaluées à 120 000 €.

Il vous est demandé d'approuver l'annexe ZEFIR nous permettant les évolutions.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.